



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radars

Question écrite n° 132475

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les difficultés rencontrées par de nombreux automobilistes face au centre de délivrance de contraventions automatique de Rennes. En effet, d'importants dysfonctionnements notamment dans le traitement des infractions (délais exorbitants de réponse, absence totale de réponse à la simple demande de photographie, ou à une contestation formulée dans les formes et délais impartis, requête en exonération rejeté pour motif inexact). Ces déficiences du système ont des répercussions financières sur les automobilistes. Aussi, il serait pertinent afin de pallier les carences du système automatique qui débite sans réflexion ni contrôle, des avis de paiement réguliers, des mises en demeure et autres infractions majorées, que les automobilistes concernés puissent bénéficier d'une forme de médiation placée auprès du centre de délivrance des contraventions qui serait chargée de dénouer ce type de situation qui peut perdurer pendant de nombreux mois. Elle lui demande donc quelles solutions sont envisagées afin de permettre une rationalité dans le traitement des contraventions et une médiation possible face à ces procédures automatisées afin de mieux répondre aux requêtes des automobilistes dans le traitement de leur dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132475

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3227

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)